



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt trois, le onze avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de VERDUN s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Prénom NOM, Président,

**Examen et vote du  
Budget Primitif 2023 -  
Budget Annexe  
MIRIBEL**

**DVV2023\_0018**

Présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Gérard STCHERBININE, Madame Christine PROT, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Sylvie BOURDIN WATRIN, Monsieur Fabrice WEISSE, Madame Diana MOUNZER, Madame Maryvonne COLLIGNON, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Eric BAL, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL, Madame Pascale BATTOU, Monsieur Philippe COLAUTTI, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Mathieu HOUSSON, Madame Julia RICHARD, Monsieur Quentin BROCHET

Absents-excusés :

Monsieur Bruno LAVINA, Monsieur Patrick CORTIAL, Madame Dominique GRETZ, Madame Cécile HAROS, Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE, Madame Jennifer GHEWY, Madame Nasra ANRIFIDINE, Madame Christel RENAUD, Monsieur Pascal BURATI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Angelina DE PALMA-ANCEL à Monsieur Samuel HAZARD
- Madame Jacqueline BRABANT à Madame Christine PROT
- Monsieur Jean-François THOMAS à Monsieur Philippe DEHAND

Entendu l'exposé de Monsieur Samuel HAZARD, Maire,

Synthèse de la délibération

Le présent budget 2023 s'inscrit dans les orientations budgétaires présentées en Conseil Municipal le 05 avril 2023.

L'assemblée doit se prononcer sur les prévisions proposées et procéder au vote par nature au niveau du chapitre.

- **Contexte – Problématique**

Par délibération du 04 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Budget Annexe Miribel.

L'instruction budgétaire et comptable M57 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre doivent tenir une comptabilité spécifique pour de telles opérations.

La comptabilité de stock pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent. Les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

La présentation générale du budget Annexe Miribel permet de constater les dépenses et les recettes (voir annexe).

Ces propositions retracent notamment l'acquisition du terrain, les cessions, les subventions à percevoir et la subvention d'équilibre du Budget Principal.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Le Budget Primitif d'une collectivité est un acte juridique. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle annuel budgétaire de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

**Pour information, le document budgétaire est consultable à l'Hôtel de Ville en version papier et/ou dématérialisée.**

**Il est également disponible à distance, sur le site internet suivant :**

**<http://datastore.adista.fr>**

**Login : ccverdun/verdun**

**Mot de passe : verdun**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

**VOTE** le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe MIRIBEL,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 055-215505454-20230411-DVV2023\_0018-DE



M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

**DELIBERE** en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L



Signé électroniquement par : Samuel  
HAZARD  
Date de signature : 13/04/2023  
Qualité : Maire de Verdun

Samuel HAZARD

**Recours, informations des usagers.**

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**INVESTISSEMENT**

CHAP	ARTICLE	LIBELLES	MONTANT
<b>DEPENSES</b>			<b>8 696 476,62</b>
16		<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>4 761 549,48</b>
	168748	autres dettes autres communes	4 761 549,48
040		<b>Opération d'ordre de section à section</b>	<b>3 934 927,14</b>
	3555	Stock final	3 934 927,14
<b>RECETTES</b>			<b>8 696 476,62</b>
16		<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 419 300,00</b>
	168748	autres dettes autres communes	3 419 300,00
040		<b>Opération d'ordre de section à section</b>	<b>5 277 176,62</b>
	3555	terrains aménagés	5 277 176,62

**FONCTIONNEMENT**

CHAP	ARTICLE	LIBELLES	MONTANT
<b>DEPENSES</b>			<b>8 696 476,62</b>
011		<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 419 300,00</b>
	6015	terrains à aménager	448 700,00
	605	travaux	2 964 600,00
	608	frais accessoires	6 000,00
042		<b>Opération d'ordre de section à section</b>	<b>5 277 176,62</b>
	71355	variation des stocks	5 277 176,62
<b>RECETTES</b>			<b>8 696 476,62</b>
70		<b>Produits de services</b>	<b>1 241 666,67</b>
	7015	Vente de terrains aménagés	1 241 666,67
74		<b>Subventions et participations</b>	<b>3 519 882,81</b>
	74718	Participations Etat-autres	1 658 786,00
	7472	Participations Région	500 000,00
	74741	Participations Communes membres du GFP	1 361 096,81
042		<b>Opération d'ordre de section à section</b>	<b>3 934 927,14</b>
	71355	variation terrains aménagés	3 934 927,14